

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'OTTERBURN PARK TENUE LE LUNDI 18 AVRIL 2017, À 20H00, AU CENTRE CULTUREL ET COMMUNAUTAIRE DE LA POINTE-VALAINE, SITUÉ AU 85, RUE D'OXFORD, À OTTERBURN PARK, PROVINCE DE QUÉBEC

À cette séance ont été dûment convoqués, selon la Loi sur les cités et villes, les membres du conseil municipal.

À l'ouverture de la séance à 20h05 sont présents mesdames les conseillères Sophie Bourassa et Clarisse Viens ainsi que messieurs les conseillers Luc Lamoureux et Nelson G. Tremblay formant quorum sous la présidence de madame la mairesse Danielle Lavoie.

Sont absents messieurs les conseillers Alexandre Dubé-Poirier et Jean-Marc Fortin.

Sont également présentes la directrice générale adjointe et trésorière, madame Diane Gaudette et la directrice générale adjointe et greffière, Me Julie Waite.

Après vérification du quorum, madame la mairesse déclare la séance ordinaire du 18 avril 2017 ouverte.

**RÉSOLUTION
2017-04-092**

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Clarisse Viens, appuyé par monsieur le conseiller Nelson G. Tremblay :

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance tel que ci-après reproduit.

SÉANCE ORDINAIRE DU 18 AVRIL 2017

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Première période de questions
 - 2.1) Rapport mensuel du conseil municipal
3. Adoption des procès-verbaux des séances du conseil et dépôt des procès-verbaux des réunions, des commissions et des comités
 - 3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 20 mars 2017
 - 3.2 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 27 mars 2017
 - 3.3 Dépôt du procès-verbal de la séance extraordinaire du comité consultatif d'urbanisme tenue le 8 mars 2017
 - 3.4 Dépôt du procès-verbal de la séance ordinaire du comité consultatif d'urbanisme tenue le 29 mars 2017
 - 3.5 Dépôt du procès-verbal de la séance ordinaire du comité de sécurité municipale tenue le 4 avril 2017
4. Avis de motion
 - 4.1 Avis de motion avec demande de dispense de lecture – Règlement numéro 451 prévoyant le paiement d'une indemnité pour préjudice matériel subi en raison de l'exercice des fonctions
 - 4.2 Avis de motion avec demande de dispense de lecture – Règlement d'emprunt numéro E-449 décrétant l'exécution de travaux de réhabilitation des infrastructures sur la rue Laurier, entre le chemin des Patriotes et la rue Saint-John, et autorisant un emprunt aux fins de leur réalisation
 - 4.3 Avis de motion avec demande de dispense de lecture – Règlement d'emprunt numéro E-450 décrétant l'exécution de travaux de construction d'une piscine extérieure, d'un bâtiment et de l'aménagement extérieur et autorisant un emprunt aux fins de leur réalisation et abrogeant le

Règlement d'emprunt numéro E-442 décrétant une dépense de 1 800 000 \$ et un emprunt maximal du même montant pour réaliser des travaux de réfection des installations de la piscine municipale Edmond Auclair

5. Réglementation

6. Administration générale

- 6.1 Union des municipalités du Québec : Assises 2017 – Participation de membres du conseil municipal
- 6.2 Entente entre la Ville et le Syndicat des travailleurs et travailleuses unis de l'alimentation et du commerce (section locale 501) – Autorisation de signature
- 6.3 Modification à la convention collective des employés cols bleus – Entente entre la Ville et le Syndicat des travailleurs et travailleuses unis de l'alimentation et du commerce (section locale 501) – Autorisation de signature
- 6.4 Dépôt de la liste d'embauche – Personnel temporaire
- 6.5 Dufresne, Hébert, Comeau avocats – Octroi d'un mandat de représentation
- 6.6 Association québécoise d'urbanisme – Formation portant sur les défis de la protection du paysage pour les CCU – Participation de membres du comité consultatif d'urbanisme
- 6.7 Entente intermunicipale relative à la fourniture de soutien en technologies de l'information – Autorisation de signature
- 6.8 Service des travaux publics – Saison 2017 – Embauche d'employés saisonniers – Entretien des parcs et espaces verts
- 6.9 Dunton Rainville avocats – Paiement des honoraires professionnels pour services rendus
- 6.10 Achat d'un véhicule de remorquage – Service du loisir et de la culture – Arvisais Auto inc.
- 6.11 Autorisation de signature – Avenant – Entente entre la Ville et le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports – Réaménagement de la berge à Otterburn Park
- 6.12 Embauche d'un directeur général intérimaire

7. Finances

- 7.1 Acceptation des déboursés pour la période du 14 mars au 11 avril 2017
- 7.2 Dépôt du certificat de disponibilité des crédits no CT-2017-04-01
- 7.3 Refinancement des règlements d'emprunt E-427, E-430 et E-432 – Emprunt de 647 800 \$ par billets – Adjudication
- 7.4 Refinancement des règlements d'emprunt numéros E-427, E-430 et E-432 – Emprunt de 647 800 \$ par billet

8. Développement et mise en valeur du territoire

- 8.1 Demande de dérogation mineure – 1104, rue Spiller
- 8.2 Demande de PIIA pour la rénovation du bâtiment principal – 303, rue du Prince-Albert

9. Travaux publics

- 9.1 Béton bitumineux – Réparations mineures en 2017 – Octroi du contrat au plus bas soumissionnaire conforme – Pavages P. Brodeur inc.
- 9.2 Marquage de la chaussée pour l'année 2017 – Octroi du contrat au plus bas soumissionnaire conforme – Marquage de lignes Robert Viau

- 9.3 Nettoyage de puisards en 2017 – Octroi du contrat au plus bas soumissionnaire conforme – Pompage Express M.D.
- 9.4 Études géotechnique et caractérisation environnementale – Projet de piscine municipale – Octroi du mandat à la firme Englobe Corp.
- 10. Famille, culture et loisir
- 10.1 Appui de la Ville – Projet d'auto-partage – Organisme AUTONOMIK
- 10.2 Octroi d'une aide financière – La Fondation La Clé sur la Porte
- 10.3 Demande de soutien financier – Groupe Scout de Mont-Saint-Hilaire
- 10.4 Maison de répit l'Intermède – Campagne de financement – Participation d'un membre du conseil municipal
- 10.5 Octroi d'une aide financière – L'Arc-en-ciel : prévention et dépendances
- 11. Environnement
- 12. Sécurité aux citoyens
- 12.1 Schéma de couverture de risques en sécurité incendie – Rapport d'activité de l'an 1
- 12.2 Relocalisation du transmetteur radio de la Ville d'Otterburn Park à la Ville de Mont-Saint-Hilaire
- 13. Affaires nouvelles
- 14. Deuxième période de questions
- 15. Levée de la séance

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Des personnes ont consigné leur nom au registre pour la première période de questions mise à la disposition des personnes de l'assistance, tel que prescrit par les règlements municipaux numéros 397 et ses amendements. Elles ont posé des questions, de 20h15 à 20h19 :

- 1. **Louis-Georges Cournoyer** **Point 12.2 de l'ordre du jour**
- 2. **Jean-René Latulippe** **Point 4.2 de l'ordre du jour**

RAPPORT MENSUEL DU CONSEIL MUNICIPAL

Madame la mairesse Danielle Lavoie salue l'assistance et leur souhaite bienvenue.

1. Remerciements et félicitations adressés à plusieurs personnes et organismes

a) Mairesse suppléantes

D'abord merci à madame Clarisse Viens, mairesse suppléante, qui a tenu le fort municipal pendant deux (2) semaines alors que j'étais au Mexique. Merci aussi à madame Sophie Bourassa qui, à son tour a œuvré à titre de mairesse suppléante pendant les quelques jours restants.

b) Personnel de la Ville

Merci et félicitations à tout le personnel qui a su veiller à la sécurité des cent trente-quatre (134) citoyens susceptibles de subir les méfaits d'inondation de la rivière Richelieu. Merci à Julie Waite, à Diane Gaudette, à Philippe Lazure et les cols bleus, à John Thompson, Mario Lacombe et les pompiers, à Chantal Lafontaine et Stéphanie Julien qui dormait avec son iPhone pour être certaine de l'entendre...

Je vous exprime toute ma fierté pour le travail concerté que vous avez su manifester. Nous pouvons compter sur notre personnel chaque jour et constamment en situation d'urgence quel qu'en soit le niveau. Encore aujourd'hui, de concert avec la RIEVR, nous pouvons connaître le niveau d'eau de la rivière.

c) Monsieur Nelson Tremblay, conseiller municipal et bénévole

Félicitations à monsieur Nelson Tremblay qui s'est illustré comme bénévole auprès de nos aînés. Le 2 avril dernier, le conseiller Tremblay a reçu la médaille du Lieutenant-gouverneur, monsieur Michel Doyon, au collège militaire de Saint-Jean-sur-Richelieu. Bravo Nelson! Parmi les soixante-huit (68) récipiendaires, il y avait aussi notre jeune Joannie Garand, citoyenne d'Otterburn Park et finissante en sport-études à la polyvalente Ozias-Leduc. J'ai pu prendre connaissance des qualités et réalisations de Joannie, jeune fille dont nous pouvons tous être fiers. Bravo Joannie!

d) Monsieur Richard Rioux, directeur général de la Colonie des Bosquets

Encore des remerciements et ceux-ci s'adressent au directeur général de la Colonie des Bosquets, monsieur Richard Rioux, pour son ouverture et sa disponibilité à rendre le terrain et la piscine disponibles pour nos jeunes du camp de jour âgés de 6 à 12 ans. Vous savez, les écoles sur notre territoire ne seront pas disponibles cet été en raison des travaux que la commission scolaire doit réaliser. Merci monsieur Rioux. Pour les plus vieux, Chantal Lafontaine et son équipe ont réussi à obtenir l'accès à la piscine Vinet au même tarif que les résidents de Beloeil. Bravo à l'équipe du Service du loisir et de la culture pour leur travail.

e) Jeunes lecteurs de deuxième année à l'école Notre-Dame

Un autre bravo pour nos jeunes lecteurs de deuxième année à l'école Notre-Dame. Les professeurs y sont pour quelque chose, bien sûr. Un secret, juste pour vous, nos jeunes lecteurs dament le pion à ceux de notre voisine. On peut leur dire un beau bravo. Cette année, la reconnaissance de nos jeunes lecteurs doit avoir lieu à la Pointe-Valaine. Il faudra y voir car c'est notre tour là!

Voici un petit historique du programme « Lire et faire lire »

« Lire et faire lire » est un programme intergénérationnel conçu pour accroître le plaisir de la lecture chez les enfants tout en leur offrant la chance de développer des liens significatifs avec les aînés de leur milieu.

Une fois par semaine, durant l'année scolaire, des aînés bénévoles-lecteurs se sont rendus à l'école Notre-Dame pour lire des histoires aux enfants. La classe est divisée en groupes de 2 à 5 enfants et chaque bénévole-lecteur a son petit groupe. Il s'agit d'une démarche axée sur le plaisir de lire et la rencontre entre les générations.

Depuis le 5 novembre 2014, deux (2) classes de 1^{ère} année et six (6) classes de 2^e année ont participé. À ce jour, plus de cent soixante-dix (170) enfants ont participé au programme! Pour l'année scolaire en cours, un groupe de 2^e année a participé à l'automne 2016, un autre en janvier dernier et, les activités des deux (2) derniers groupes de 2^e année se termineront en mai prochain. Nous comptons bien reprendre les activités à l'automne prochain.

f) Madame Louise Létourneau, directrice de l'école Notre-Dame

Mention spéciale de remerciements pour madame Louise Létourneau, directrice de l'École Notre-Dame pour son implication dans le projet. Une rubrique « Lire et faire lire » est disponible sur le site web de la Ville pour plus d'informations.

g) Tous les citoyens

Encore bravo, cette fois à tous les citoyens pour le volume accru en matières recyclables. Cette belle performance a permis à la Ville de recevoir plus de 96 000 \$ pour ces matières qui, de ce fait, évitent l'enfouissement. Bravo à tous les citoyens recycleurs!

h) Donateurs à la collecte de sang

La collecte de sang du 10 avril dernier, notre seule journée estivale, a quand même reçu quatre-vingt-quatre (84) dons. Il faisait tellement beau! Merci aux généreux donateurs. Félicitations également aux employés qui sont très fidèles à cette cause à chaque année.

2. Restructuration

Enfin, vous savez que le Conseil intermunicipal de transport de la Vallée du Richelieu (CITVR) et le Régie intermunicipale du transport adapté de la Vallée du Richelieu (RITAVR) connaîtront une restructuration majeure qui sera centralisée à Montréal. La Ville a reçu près d'un demi-million de dollars restant qui fut redistribué aux différents partenaires.

3. Petits rappels maintenant

a) OPARK

La plate-forme d'information ciblée OPARK a maintenant quelques cinq cents (500) abonnés. Notre objectif d'ici la fin de l'année est d'atteindre mille (1000) abonnés. Parlez-en autour de vous. Dites-leur combien il est utile de recevoir toute l'information sur ce qui se passe chez nous, chez vous. OPARK.ca et restez branchés!

b) Film Demain

Le visionnement du film Demain prévu à la Pointe-Valaine le 22 avril, Jour de la Terre est reporté à une date ultérieure. La nouvelle date sera diffusée sur la plate-forme d'information OPARK et sur le site internet de la Ville. Vous êtes invités à visionner le film et madame Andrée-Anne Blouin du Regroupement pour le développement social de la Vallée (RDSV) et citoyenne d'Otterburn Park animera l'échange après la projection. Belle occasion de participer aux jardins communautaires et à la redistribution des produits de nos récoltes. Un premier jardin communautaire reprendra forme à l'Office municipal d'habitation (OMH) de la rue Sharron, un projet intergénérationnel. Venez en grand nombre. La Ville a acheté le film qui pourra être visionné aussi souvent que possible.

c) Marché public

Le marché public de la halte routière pourra vous accueillir dès le mois de mai, si tout va comme prévu.

d) Semaine des bénévoles

La semaine des bénévoles aura lieu du 24 au 28 avril prochain. À Otterburn Park, la soirée des bénévoles aura lieu le 28 avril.

e) Inauguration du parc de la Pointe-Valaine

Enfin, l'inauguration du parc de la Pointe-Valaine aura lieu le 10 juin prochain. Vous avez jusqu'au 28 avril pour réserver vos billets. Le Chic Big Band fera tourner les belles sous le rythme des années 50.

Madame Lavoie souhaite une agréable soirée à l'assistance.

**RÉSOLUTION
2017-04-093**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
TENUE LE 20 MARS 2017**

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Luc Lamoureux, appuyé par madame la conseillère Clarisse Viens :

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 20 mars 2017, tel que rédigé.

**RÉSOLUTION
2017-04-094**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL
MUNICIPAL TENUE LE 27 MARS 2017**

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Clarisse Viens, appuyé par monsieur le conseiller Nelson G. Tremblay :

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 27 mars 2017, tel que rédigé.

DÉPÔT

**DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU COMITÉ
CONSULTATIF D'URBANISME TENUE LE 8 MARS 2017**

Est déposé le procès-verbal de la séance extraordinaire du comité consultatif d'urbanisme tenue le 8 mars 2017.

DÉPÔT

**DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ CONSULTATIF
D'URBANISME TENUE LE 29 MARS 2017**

Est déposé le procès-verbal de la séance ordinaire du comité consultatif d'urbanisme tenue le 29 mars 2017.

DÉPÔT

**DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ DE SÉCURITÉ
MUNICIPALE TENUE LE 4 AVRIL 2017**

Est déposé le procès-verbal de la séance ordinaire du comité de sécurité municipale tenue le 4 avril 2017.

**AVIS DE
MOTION**

**AVIS DE MOTION AVEC DEMANDE DE DISPENSE DE LECTURE – RÈGLEMENT NUMÉRO
451 PRÉVOYANT LE PAIEMENT D'UNE INDEMNITÉ POUR PRÉJUDICE MATÉRIEL SUBI
EN RAISON DE L'EXERCICE DES FONCTIONS**

Madame la conseillère Clarisse Viens donne avis de motion de la présentation, à une prochaine séance du conseil municipal, du Règlement numéro 451 prévoyant le paiement d'une indemnité pour préjudice matériel subi en raison de l'exercice des fonctions.

Une demande de dispense de lecture est faite et accordée, tous les membres du conseil ayant reçu une copie du Règlement le 13 avril 2017.

**AVIS DE
MOTION**

**AVIS DE MOTION AVEC DEMANDE DE DISPENSE DE LECTURE – RÈGLEMENT
D'EMPRUNT NUMÉRO E-449 DÉCRÉTANT L'EXÉCUTION DE TRAVAUX DE
RÉHABILITATION DES INFRASTRUCTURES SUR LA RUE LAURIER, ENTRE LE CHEMIN
DES PATRIOTES ET LA RUE SAINT-JOHN, ET AUTORISANT UN EMPRUNT AUX FINS DE
LEUR RÉALISATION**

Madame la conseillère Clarisse Viens donne avis de motion de la présentation, à une prochaine séance du conseil municipal, du Règlement d'emprunt numéro E-449 décrétant l'exécution de travaux de réhabilitation des infrastructures sur la rue Laurier, entre le chemin des Patriotes et la rue Saint-John, et autorisant un emprunt aux fins de leur réalisation.

Une demande de dispense de lecture est faite et accordée, tous les membres du conseil ayant reçu une copie du Règlement le 13 avril 2017.

**AVIS DE
MOTION**

AVIS DE MOTION AVEC DEMANDE DE DISPENSE DE LECTURE – RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO E-450 DÉCRÉTANT L'EXÉCUTION DE TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UNE PISCINE EXTÉRIEURE, D'UN BÂTIMENT ET DE L'AMÉNAGEMENT EXTÉRIEUR ET AUTORISANT UN EMPRUNT AUX FINS DE LEUR RÉALISATION ET ABROGEANT LE RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO E-442 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 1 800 000 \$ ET UN EMPRUNT MAXIMAL DU MÊME MONTANT POUR RÉALISER DES TRAVAUX DE RÉFECTION DES INSTALLATIONS DE LA PISCINE MUNICIPALE EDMOND AUCLAIR

Madame la conseillère Clarisse Viens donne avis de motion de la présentation, à une prochaine séance du conseil municipal, du Règlement d'emprunt numéro E-450 décrétant l'exécution de travaux de construction d'une piscine extérieure, d'un bâtiment et de l'aménagement extérieur et autorisant un emprunt aux fins de leur réalisation et abrogeant le Règlement d'emprunt numéro E-442 décrétant une dépense de 1 800 000 \$ et un emprunt maximal du même montant pour réaliser des travaux de réfection des installations de la piscine municipale Edmond Auclair

Une demande de dispense de lecture est faite et accordée, tous les membres du conseil ayant reçu une copie du Règlement le 13 avril 2017.

**RÉSOLUTION
2017-04-095**

UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC : ASSISES 2017 – PARTICIPATION DE MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

CONSIDÉRANT que l'Union des municipalités du Québec a lancé une invitation dans le cadre de ses Assises 2017 qui se tiendront à Montréal, les 4 et 5 mai 2017;

CONSIDÉRANT que ces Assises annuelles se veulent un lieu de rencontre, de partage d'informations et de formations pertinentes afin d'aider tout membre du conseil municipal à promouvoir le développement du milieu de vie de ses citoyens et de leur offrir des services diversifiés et de qualité;

CONSIDÉRANT que ce congrès est une occasion de parfaire le réseautage municipal et d'affaires pour le bénéfice de la population et conséquemment, de l'administration municipale;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Clarisse Viens, appuyé par monsieur le conseiller Nelson G. Tremblay :

QUE le conseil municipal autorise madame la mairesse Danielle Lavoie, madame la conseillère Clarisse Viens et monsieur le conseiller Alexandre Dubé-Poirier à participer à ces Assises;

QUE les frais de 775 \$ par inscription, plus les taxes applicables, soient payés par la Ville;

QUE toutes les autres dépenses inhérentes à cette activité leur soient remboursées sur présentation des pièces justificatives.

**RÉSOLUTION
2017-04-096**

ENTENTE ENTRE LA VILLE ET LE SYNDICAT DES TRAVAILLEURS ET TRAVAILLEUSES UNIS DE L'ALIMENTATION ET DU COMMERCE (SECTION LOCALE 501) – AUTORISATION DE SIGNATURE

Note de la séance :

Monsieur le conseiller Luc Lamoureux demande le vote.

ONT VOTÉ EN FAVEUR : *Madame la conseillère Clarisse Viens, monsieur le conseiller Nelson G. Tremblay et madame la mairesse Danielle Lavoie.*

ONT VOTÉ CONTRE : *Madame la conseillère Sophie Bourassa et monsieur le conseiller Luc Lamoureux.*

CONSIDÉRANT que la Ville et le Syndicat des travailleurs et travailleuses unis de l'alimentation et du commerce (section locale 501) (ci-après Syndicat) ont mutuellement déposé des griefs concernant des dossiers de relations de travail;

CONSIDÉRANT que la Ville et le Syndicat ont convenu de régler à l'amiable lesdits griefs et en conséquence, retirer ceux mentionnés à l'entente jointe à la présente;

IL EST RÉSOLU À LA MAJORITÉ DES VOIX :

QUE le conseil municipal autorise la mairesse, ou en son absence, la mairesse suppléante et la greffière, à signer pour et au nom de la Ville, l'entente intervenue entre elle et le Syndicat portant sur le retrait des griefs collectifs portant les numéros 64407 et 64430 ainsi que le grief patronal.

**RÉSOLUTION
2017-04-097**

**MODIFICATION À LA CONVENTION COLLECTIVE DES EMPLOYÉS COLS BLEUS –
ENTENTE ENTRE LA VILLE ET LE SYNDICAT DES TRAVAILLEURS ET TRAVAILLEUSES
UNIS DE L'ALIMENTATION ET DU COMMERCE (SECTION LOCALE 501) –
AUTORISATION DE SIGNATURE**

CONSIDÉRANT que la Ville et le Syndicat des travailleurs et travailleuses unis de l'alimentation et du commerce (section locale 501) (ci-après Syndicat) consentent à modifier la convention collective des employés cols bleus;

CONSIDÉRANT que la Ville propose au Syndicat de créer deux (2) nouvelles fonctions soit, chef d'équipe à la voirie et chef d'équipe aux parcs, espaces verts et bâtiments;

CONSIDÉRANT que la Ville fixe pour chaque employé occupant le poste de chef d'équipe, un taux de salaire horaire majoré de 4,50 \$ de leur taux de salaire horaire col bleu;

CONSIDÉRANT que la Ville et le Syndicat conviennent d'abolir, à la présente convention collective, le poste de responsable des parcs et espaces verts et conséquemment, les conditions et avantages reliés à cette fonction;

CONSIDÉRANT que cette restructuration du Service des travaux publics exige l'abolition du poste cadre de contremaître puisque l'ensemble des tâches rattachées à ce poste seront assumées par les chefs d'équipe;

CONSIDÉRANT le poste cadre de contremaître est laissé vacant par le départ de l'employé attitré à ce poste;

CONSIDÉRANT que les parties reconnaissent l'importance et l'obligation de signer une telle entente pour modifier ladite convention collective;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Clarisse Viens, appuyé par monsieur le conseiller Luc Lamoureux :

QUE la Ville et le Syndicat consentent à modifier la convention collective telle que mentionné précédemment et ce, à compter de la date à laquelle les postes seront comblés;

QUE le conseil municipal autorise la mairesse, ou en son absence, la mairesse suppléante et la greffière, à signer pour et au nom de la Ville, ladite lettre d'entente donnant effet à la présente résolution.

QUE la Ville abolisse en conséquence, le poste cadre de contremaître au Service des travaux publics de la Ville.

DÉPÔT

DÉPÔT DE LA LISTE D'EMBAUCHE – PERSONNEL TEMPORAIRE

La directrice générale adjointe, Me Julie Waite, dépose la liste d'embauche du personnel temporaire et ce, conformément au Règlement numéro 441 en matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaires.

**RÉSOLUTION
2017-04-098**

**DUFRESNE, HÉBERT, COMEAU AVOCATS – OCTROI D’UN MANDAT DE
REPRÉSENTATION**

CONSIDÉRANT que la Ville a reçu de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail, une plainte et veut retenir les services de la firme Dufresne, Hébert, Comeau avocats dans le cadre de ce dossier de relations de travail;

IL EST RÉSOLU À L’UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Sophie Bourassa, appuyé par madame la conseillère Clarisse Viens :

QUE la Ville retienne les services de la firme Dufresne, Hébert, Comeau avocats, pour les services professionnels dans le cadre du dossier de relations de travail portant le numéro 620078672;

QUE les fonds nécessaires au paiement de ces honoraires soient puisés à même le poste budgétaire 02-130-00-412 Administration – honoraires juridiques.

**RÉSOLUTION
2017-04-099**

**ASSOCIATION QUÉBÉCOISE D’URBANISME – FORMATION PORTANT SUR LES DÉFIS DE
LA PROTECTION DU PAYSAGE POUR LES CCU – PARTICIPATION DE MEMBRES DU
COMITÉ CONSULTATIF D’URBANISME**

CONSIDÉRANT que l'Association québécoise d'urbanisme a lancé une invitation à participer à une formation intitulée « Les défis de la protection du paysage pour les CCU » qui se tiendra à Sutton le 27 mai 2017;

CONSIDÉRANT que cette formation a pour but de traiter notamment de divers sujets, tels que la mise en conservation de terrains, la réglementation relative à la protection du couvert forestier, les outils relatifs à la conciliation conservation-développement et les différentes méthodes de législation permettant aux villes de se doter de règlements municipaux appropriés;

IL EST RÉSOLU À L’UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la mairesse Danielle Lavoie, appuyé par monsieur le conseiller Nelson G. Tremblay :

QUE le conseil municipal autorise madame la conseillère Clarisse Viens, vice-présidente du comité consultatif d'urbanisme et tout autre membre dudit comité à participer à cette formation;

QUE les frais de 235 \$, par inscription, plus les taxes applicables, soient payés par la Ville;

QUE toutes les autres dépenses inhérentes à cette activité leur soient remboursées sur présentation des pièces justificatives.

**RÉSOLUTION
2017-04-100**

**ENTENTE INTERMUNICIPALE RELATIVE À LA FOURNITURE DE SOUTIEN EN
TECHNOLOGIES DE L’INFORMATION – AUTORISATION DE SIGNATURE**

CONSIDÉRANT que depuis 2015, les Villes de Mont-Saint-Hilaire, Saint-Basile-le-Grand et Otterburn Park et la Municipalité de Saint-Jean-Baptiste se prévalent des dispositions des articles 468 et suivants de la Loi sur les cités et villes et des articles 569 et suivants du Code municipal du Québec et ont conclu une entente intermunicipale relative à la fourniture de soutien en technologies de l'information;

CONSIDÉRANT que les villes et municipalité partie à l'entente désirent conclure une nouvelle entente intermunicipale relative à la fourniture de soutien en technologies de l'information;

CONSIDÉRANT que dans le cadre de cette entente, chaque partie consent à partager des ressources humaines en technologies de l'information afin de combler les besoins respectifs de chacune d'elle et conséquemment, en réduire les coûts;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de nommer un représentant de la Ville à titre de membre du comité intermunicipal aux fins de l'application de ladite entente;

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice du Service des finances et de la trésorerie formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal et datée du 4 avril 2017;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Luc Lamoureux, appuyé par madame la conseillère Clarisse Viens :

QUE le conseil municipal accepte les termes et conditions prévus à l'entente relative à la fourniture de soutien en technologies de l'information;

QUE le conseil municipal autorise la mairesse ou en son absence, la mairesse suppléante et la greffière à signer pour et au nom de la Ville, ladite entente;

QUE le conseil municipal nomme madame Diane Gaudette, directrice du Service des finances et de la trésorerie, représentante de la Ville à titre de membre du comité intermunicipal aux fins de l'application de l'entente intermunicipale;

QUE les fonds nécessaires au paiement de cette dépense soient puisés à même le poste budgétaire 02-130-00-414 Administration - honoraires informatiques.

**RÉSOLUTION
2017-04-101**

**SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS – SAISON 2017 – EMBAUCHE D'EMPLOYÉS
SAISONNIERS – ENTRETIEN DES PARCS ET ESPACES VERTS**

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder à l'embauche des employés temporaires affectés à l'entretien des parcs et espaces verts pour la saison estivale 2017;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des travaux publics formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal et datée du 5 avril 2017;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Luc Lamoureux, appuyé par madame la conseillère Clarisse Viens :

QUE la Ville embauche monsieur Raphaël Archambault à titre d'employé temporaire affecté à l'entretien des parcs et espaces verts pour la saison estivale 2017, à l'échelon 3 de son échelle salariale;

QUE la Ville embauche monsieur Marc-Antoine Brodeur à titre d'employé temporaire affecté à l'entretien des parcs et espaces verts pour la saison estivale 2017, à l'échelon 2 de son échelle salariale;

QUE les fonds nécessaires au paiement de cette dépense soient puisés à même le poste budgétaire 02-701-50-141 Parcs – salaire régulier.

**RÉSOLUTION
2017-04-102**

**DUNTON RAINVILLE AVOCATS – PAIEMENT DES HONORAIRES PROFESSIONNELS
POUR SERVICES RENDUS**

Note de la séance :

Monsieur le conseiller Luc Lamoureux demande le vote.

ONT VOTÉ EN FAVEUR : *Madame la conseillère Clarisse Viens, monsieur le conseiller Nelson G. Tremblay et madame la mairesse Danielle Lavoie.*

ONT VOTÉ CONTRE : *Madame la conseillère Sophie Bourassa et monsieur le conseiller Luc Lamoureux.*

CONSIDÉRANT que les services professionnels de la firme Dunton Rainville avocats ont été retenus dans le cadre de dossiers de relations de travail;

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice du Service des finances et de la trésorerie formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal en date du 10 avril 2017;

IL EST RÉSOLU À LA MAJORITÉ DES VOIX :

QUE la Ville autorise le versement d'une somme de 7 751,62 \$, taxes applicables incluses, à la firme Dunton Rainville avocats, pour les services professionnels rendus dans le cadre de dossiers de relations de travail;

QUE les fonds nécessaires au paiement de ces honoraires soient puisés à même le poste budgétaire 02-130-00-412 Administration – honoraires juridiques.

**RÉSOLUTION
2017-04-103**

ACHAT D'UN VÉHICULE DE REMORQUAGE – SERVICE DU LOISIR ET DE LA CULTURE – ARVISAIS AUTO INC.

Note de la séance :

Madame la conseillère Sophie Bourassa demande le vote.

ONT VOTÉ EN FAVEUR : *Madame la conseillère Clarisse Viens, monsieur le conseiller Nelson G. Tremblay et madame la mairesse Danielle Lavoie.*

ONT VOTÉ CONTRE : *Madame la conseillère Sophie Bourassa et monsieur le conseiller Luc Lamoureux.*

CONSIDÉRANT que la Ville veut acheter un petit véhicule pour permettre, notamment, au Club de canotage Otterburn Park de remorquer les embarcations utilisés;

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice du Service du loisir et de la culture formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal et datée du 5 avril 2017;

IL EST RÉSOLU À LA MAJORITÉ DES VOIX:

QUE la Ville achète de gré à gré, un véhicule de remorquage de marque Artic Cat Prowler de l'année 2012, à Arvisais Auto inc., pour un prix de 7 473,38 \$, taxes applicables incluses et selon les conditions et les modalités décrites dans l'offre de cette entreprise et datée du 4 avril 2017;

QUE les fonds nécessaires au paiement de cette dépense soient puisés à même le poste budgétaire 23-080-00-000 Immobilisations - loisir.

**RÉSOLUTION
2017-04-104**

AUTORISATION DE SIGNATURE – AVENANT – ENTENTE ENTRE LA VILLE ET LE MINISTÈRE DES TRANSPORTS, DE LA MOBILITÉ DURABLE ET DE L'ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS – RÉAMÉNAGEMENT DE LA BERGE À OTTERBURN PARK

CONSIDÉRANT que dans le cadre du projet de réaménagement de la berge à Otterburn Park, la Ville a sollicité le support financier du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports du Québec (ci-après le ministère);

CONSIDÉRANT que la Ville et le ministère ont signé une entente prévoyant, par ce dernier, le versement à la Ville d'une somme de 100 000 \$, plus les taxes applicables, en contrepartie de travaux de réaménagement de la berge à Otterburn Park;

CONSIDÉRANT qu'à l'ouverture des soumissions, le montant de la subvention s'est avéré insuffisant pour couvrir l'ensemble des coûts associés au projet et à cette fin, le ministère a apporté une modification au montant de la subvention pour l'augmenter de 25 000 \$;

CONSIDÉRANT que cette modification doit être accompagnée d'un avenant signé par chacune des parties, qui sera envoyé au ministre pour la modification du montant de la subvention;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des travaux publics émise dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal en date du 5 avril 2017;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Clarisse Viens, appuyé par madame la mairesse Danielle Lavoie :

QUE la Ville autorise la mairesse ou en son absence, la mairesse suppléante et la greffière à signer l'avenant concernant l'entente intervenue entre le ministère et la Ville dans le cadre du projet de réaménagement de la berge à Otterburn Park et tout autre document relatif au présent projet.

**RÉSOLUTION
2017-04-105**

EMBAUCHE D'UN DIRECTEUR GÉNÉRAL INTÉRIMAIRE

Note de la séance :

Monsieur le conseiller Luc Lamoureux demande le vote.

ONT VOTÉ EN FAVEUR : *Madame la conseillère Clarisse Viens, monsieur le conseiller Nelson G. Tremblay et madame la mairesse Danielle Lavoie.*

ONT VOTÉ CONTRE : *Madame la conseillère Sophie Bourassa et monsieur le conseiller Luc Lamoureux.*

CONSIDÉRANT l'obligation pour la Ville de nommer un fonctionnaire qui occupe le poste de directeur général ou directeur général intérimaire;

CONSIDÉRANT que le poste de directeur général intérimaire de la Ville doit être comblé temporairement;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de nommer un titulaire pour occuper le poste et de fixer son traitement;

IL EST RÉSOLU À LA MAJORITÉ DES VOIX:

QUE la Ville embauche monsieur Alain Cousson au poste de directeur général intérimaire de la Ville et fixe son traitement, conformément au contrat de travail intervenu entre les parties et la politique de la Ville relative aux conditions générales de travail des employés de niveau cadre;

QUE l'entrée en fonction de monsieur Cousson soit fixée au 19 avril 2017 pour une durée déterminée, jusqu'au 30 juin 2017;

QUE la mairesse, ou en son absence la mairesse suppléante et la greffière soient autorisées à signer un contrat de travail avec monsieur Cousson.

**RÉSOLUTION
2017-04-106**

ACCEPTATION DES DÉBOURSÉS POUR LA PÉRIODE DU 14 MARS AU 11 AVRIL 2017

Note de la séance :

Monsieur le conseiller Luc Lamoureux demande le vote.

ONT VOTÉ EN FAVEUR : *Mesdames les conseillères Clarisse Viens et Sophie Bourassa et monsieur le conseiller Nelson G. Tremblay.*

A VOTÉ CONTRE : *Monsieur le conseiller Luc Lamoureux.*

CONSIDÉRANT que la trésorière soumet le registre des déboursés à l'approbation du conseil municipal;

IL EST RÉSOLU À LA MAJORITÉ DES VOIX:

D'APPROUVER les déboursés pour la période du 14 mars au 11 avril 2017 tels que ci-après :

Déboursés par chèques

Liste des prélèvements	32 374,69 \$
Liste des dépôts directs	54 873,53 \$
Liste au 11 avril 2017 Chèques n ^{os} 16240 à 16259	23 890,07 \$
Chèques n ^{os} 16260 à 16319	801 877,19 \$
Budget 2016 :	13 410,26 \$
Budget 2017 :	788 466,93 \$

Déboursés par retraits bancaires **412 931,55 \$**

TOTAL DES DÉBOURSÉS : **1 325 947,03 \$**

DÉPÔT

DÉPÔT DU CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DES CRÉDITS NO CT-2017-04-01

La trésorière dépose le certificat de disponibilité des crédits n° CT-2017-04-01. Elle y certifie que la Ville dispose des crédits suffisants pour les fins des dépenses qui ont fait ou feront l'objet de résolutions au cours de la présente séance.

L'original du certificat sera joint au procès-verbal de la présente séance pour en faire partie intégrante.

RÉSOLUTION 2017-04-107

REFINANCEMENT DES RÈGLEMENTS D'EMPRUNT E-427, E-430 ET E-432 – EMPRUNT DE 647 800 \$ PAR BILLETS – ADJUDICATION

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice du Service des finances et de la trésorerie formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal et datée du 27 mars 2017;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Clarisse Viens, appuyé par monsieur le conseiller Luc Lamoureux :

QUE la Ville d'Otterburn Park accepte l'offre qui lui est faite de la Caisse Desjardins de Beloeil–Mont-Saint-Hilaire pour son emprunt par billets en date du 25 avril 2017 au montant de 647 800 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunt numéros E-427, E-430 et E-432. Ce billet est émis au prix de 100,00 \$ CAN pour chaque 100 \$, valeur nominale de billets, échéant en série cinq (5) ans comme suit :

Montant	Pourcentage	Date
122 800 \$	2,13 %	25 avril 2018
126 100 \$	2,13 %	25 avril 2019
129 600 \$	2,13 %	25 avril 2020
132 900 \$	2,13 %	25 avril 2021
136 400 \$	2,13 %	25 avril 2022

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire pré-autorisé à celui-ci.

RÉSOLUTION 2017-04-108

REFINANCEMENT DES RÈGLEMENTS D'EMPRUNT NUMÉROS E-427, E-430 ET E-432 – EMPRUNT DE 647 800 \$ PAR BILLET

CONSIDÉRANT que, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville souhaite emprunter par billet un montant total de 647 800 \$:

Règlements d'emprunt numéros	Pour un montant de (\$)
E-427	303 700 \$
E-430	306 000 \$
E-432	38 100 \$

CONSIDÉRANT que la Ville désire se prévaloir des dispositions de l'article 2 de la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (chap. D-7), qui prévoit que le terme original de l'emprunt peut être prolongé d'au plus douze (12) mois lors d'un refinancement;

CONSIDÉRANT que la Ville aura le 23 avril 2017, un montant de 670 400 \$ à renouveler, sur un emprunt original de 1 243 300 \$, pour une période de cinq (5) ans, en vertu des règlements d'emprunt numéros E-430 et E-432;

CONSIDÉRANT qu'un montant de 22 600 \$ a été payé comptant, laissant ainsi un solde net à renouveler de 647 800 \$;

CONSIDÉRANT qu'à ces fins, il devient nécessaire de modifier les règlements d'emprunt en vertu desquels ces billets sont émis;

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice du Service des finances et de la trésorerie formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal et datée du 27 mars 2017;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Clarisse Viens, appuyé par monsieur le conseiller Luc Lamoureux :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QU'un emprunt par billet au montant de 647 800 \$ prévu aux règlements d'emprunt numéros E-427, E-430 et E-432 soit réalisé;

QUE les billets soient signés par la mairesse et la trésorière;

QUE les billets soient datés du 25 avril 2017;

QUE les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement;

QUE les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

Année	Montant
2018	122 800 \$
2019	126 100 \$
2020	129 600 \$
2021	132 900 \$
2022	136 400 \$ (à payer en 2022)
2022	0 \$ (à renouveler)

QUE la Ville emprunte 647 800 \$ par billets, en renouvellement d'une émission de billets, pour un terme additionnel de deux (2) jours au terme original des règlements d'emprunt mentionné ci-haut.

Note de la séance :

Avant que les membres du conseil ne soient appelés à se prononcer sur la demande de dérogation mineure, madame la mairesse invite les personnes intéressées à faire connaître leurs commentaires.

**RÉSOLUTION
2017-04-109**

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 1104, RUE SPILLER

CONSIDÉRANT que la demande vise à autoriser une piscine hors-terre possédant un diamètre de 3,66 mètres (12 pieds) pour l'habitation unifamiliale isolée dans la cour arrière;

CONSIDÉRANT que la piscine projetée sera localisée à 0,60 mètre du bâtiment principal;

CONSIDÉRANT que l'article 89 – tableau 6 – du Règlement de zonage numéro 431 indique que la distance minimale entre une piscine et un bâtiment principal doit être de 2 mètres;

CONSIDÉRANT qu'un permis, dont le numéro est 2015-00110, a été émis pour l'agrandissement de la résidence en 2015;

CONSIDÉRANT que lors de cette demande de permis, le demandeur avait informé l'inspecteur en bâtiment de son projet d'implanter une piscine hors-terre à proximité de cet agrandissement qui consistait à un sous-sol habité avec une terrasse;

CONSIDÉRANT que l'inspecteur lui avait remis le dépliant concernant les piscines;

CONSIDÉRANT que dans la réglementation applicable en 2015, aucune norme de distance n'existait entre le bâtiment principal et la piscine;

CONSIDÉRANT que la superficie de terrain étant réduite, la présence d'une servitude d'Hydro-Québec et la nécessité d'abattre un arbre mature sont des éléments de justification pour recommander favorablement cette demande de dérogation;

CONSIDÉRANT que toute dérogation mineure aux règlements de zonage et de lotissement doit respecter les objectifs du plan d'urbanisme;

CONSIDÉRANT que pour accorder une dérogation mineure, l'application du règlement doit avoir pour effet de causer un préjudice sérieux à la personne qui en fait la demande;

CONSIDÉRANT que la dérogation mineure ne doit pas porter atteinte à la jouissance par les propriétaires des immeubles voisins de leur droit de propriété;

CONSIDÉRANT que dans le cas d'une construction, dont les travaux sont en cours ou déjà exécutés, la construction doit avoir fait l'objet de permis et les travaux doivent avoir été exécutés de bonne foi;

CONSIDÉRANT que la demande est assujettie aux normes des Règlements numéros 365 et 431;

CONSIDÉRANT la recommandation numéro 2017-05-R du comité consultatif d'urbanisme émettant son avis concernant la présente demande et formulée dans le procès-verbal de la réunion tenue le 22 février 2017;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Sophie Bourassa, appuyé par madame la conseillère Clarisse Viens :

QUE le conseil municipal accepte la demande de dérogation mineure telle que présentée.

**RÉSOLUTION
2017-04-110**

DEMANDE DE PIIA POUR LA RÉNOVATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL – 303, RUE DU PRINCE-ALBERT

CONSIDÉRANT que la demande vise l'ajout d'un patio couvert par une pergola attaché au bâtiment principal;

CONSIDÉRANT que ce dernier sera implanté en cour arrière;

CONSIDÉRANT que la construction sera faite de bois et de barreaux de fer forgé;

CONSIDÉRANT que la demande est assujettie aux normes des Règlements numéros 431, 433 et 435;

CONSIDÉRANT la recommandation numéro 2017-07-R du comité consultatif d'urbanisme, formulée dans le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 29 mars 2017;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Sophie Bourassa, appuyé par madame la conseillère Clarisse Viens :

QUE le conseil municipal accepte la demande de PIIA telle que présentée.

**RÉSOLUTION
2017-04-111**

BÉTON BITUMINEUX – RÉPARATIONS MINEURES EN 2017 – OCTROI DU CONTRAT AU PLUS BAS SOUMISSIONNAIRE CONFORME – PAVAGES P. BRODEUR INC.

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres sur invitation écrite a été lancé conformément à la loi pour la fourniture et la pose de béton bitumineux pour les réparations diverses de l'année 2017;

CONSIDÉRANT qu'à la clôture de l'appel d'offres, les soumissions suivantes ont été reçues :

Nom des soumissionnaires	Prix (taxes applicables incluses)
Pavages P. Brodeur inc.	47 756,32 \$
Pavage Axion inc.	49 513,75 \$
Pavages Maska inc.	49 725,20 \$

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des travaux publics formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal et datée du 21 mars 2017;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Luc Lamoureux, appuyé par madame la conseillère Clarisse Viens :

QUE la Ville adjuge le contrat de fourniture et de pose de béton bitumineux pour les réparations diverses pour l'année 2017, à l'entreprise Pavages P. Brodeur inc., le plus bas soumissionnaire conforme, pour un prix de 47 756,32 \$, taxes applicables incluses et selon les conditions et les modalités décrites dans le devis d'appel d'offres et la soumission de cette entreprise;

QUE les fonds nécessaires au paiement de ces travaux soient puisés à même le poste budgétaire 02-320-00-625 Asphalte-réfection.

**RÉSOLUTION
2017-04-112**

MARQUAGE DE LA CHAUSSÉE POUR L'ANNÉE 2017 – OCTROI DU CONTRAT AU PLUS BAS SOUMISSIONNAIRE CONFORME – MARQUAGE DE LIGNES ROBERT VIAU

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres sur invitation écrite a été lancé conformément à la loi pour le marquage de la chaussée au cours de l'année 2017;

CONSIDÉRANT qu'à la clôture de l'appel d'offres, les soumissions suivantes ont été reçues :

Nom des soumissionnaires	Prix (taxes applicables incluses)
Marquage de lignes Robert Viau	16 680,57 \$
Lignes Maska	22 220,47 \$

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des travaux publics formulée dans sa fiche de présentation datée du 21 mars 2017 et adressée aux membres du conseil municipal;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Luc Lamoureux, appuyé par madame la conseillère Clarisse Viens :

QUE la Ville adjuge le contrat de marquage de la chaussée pour l'année 2017, à l'entreprise Marquage de lignes Robert Viau, le plus bas soumissionnaire conforme, pour un prix de 16 680,57 \$, taxes applicables incluses et selon les conditions et les modalités décrites dans le devis d'appel d'offres et la soumission de cette entreprise;

QUE les fonds nécessaires au paiement de cette dépense soient puisés à même le poste budgétaire 02-355-00-690 - Lignage de rues.

**RÉSOLUTION
2017-04-113**

**NETTOYAGE DE PUISARDS EN 2017 – OCTROI DU CONTRAT AU PLUS BAS
SOUSSIONNAIRE CONFORME – POMPAGE EXPRESS M.D.**

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres sur invitation écrite a été lancé conformément à la loi pour le nettoyage des puisards de rues de la Ville pour l'année 2017;

CONSIDÉRANT qu'à la clôture de l'appel d'offres, les soumissions suivantes ont été reçues :

Nom des soumissionnaires	Prix (taxes applicables incluses)
Pompage Express M.D.	11 000,24 \$
Véolia ES Canada Services Industriels inc.	11 158,32 \$
Enviro 5	12 625,68 \$

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des travaux publics formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal et datée du 21 mars 2017;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Luc Lamoureux, appuyé par madame la conseillère Clarisse Viens :

QUE la Ville adjuge le contrat pour le nettoyage des puisards de la Ville pour l'année 2017, à l'entreprise Pompage Express M.D., le plus bas soumissionnaire conforme, pour un prix de 11 000,24 \$, taxes applicables incluses et selon les conditions et les modalités décrites dans le devis d'appel d'offres et la soumission de cette entreprise;

QUE les fonds nécessaires au paiement de cette dépense soient puisés à même les postes budgétaires 02-415-00-516 et 02-415-01-516 - Location d'équipement – égout et égout pluvial.

**RÉSOLUTION
2017-04-114**

**ÉTUDES GÉOTECHNIQUE ET CARACTÉRISATION ENVIRONNEMENTALE – PROJET DE
PISCINE MUNICIPALE – OCTROI DU MANDAT À LA FIRME ENGLOBE CORP.**

CONSIDÉRANT que le Service des travaux publics a effectué une recherche de prix auprès d'une firme pour la réalisation d'une étude géotechnique et de caractérisation environnementale pour le projet de piscine municipale;

CONSIDÉRANT que ces études sont essentielles notamment pour évaluer les risques environnementaux associés à ces activités, décrire la stratigraphie et les propriétés des matériaux rencontrés et les conditions d'eau souterraine;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des travaux publics formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal en date du 5 avril 2017;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Luc Lamoureux, appuyé par madame la conseillère Clarisse Viens :

QUE la Ville octroi de gré à gré à la firme Englobe Corp., pour un montant de 17 821,13 \$, taxes applicables incluses, le contrat pour la réalisation des études géotechnique et de caractérisation environnementale dans le cadre du projet de la piscine municipale, conformément à l'offre de cette firme datée du 29 mars 2017;

QUE les fonds nécessaires au paiement de cette dépense soient puisés à même le poste budgétaire 23-080-00-004 Immobilisations – loisir - piscine.

**RÉSOLUTION
2017-04-115**

APPUI DE LA VILLE – PROJET D'AUTO-PARTAGE – ORGANISME AUTONOMIK

CONSIDÉRANT que l'organisme à but non lucratif AUTONOMIK demande à la Ville, un appui à son projet d'implantation d'auto-partage, sur le territoire de la Ville;

CONSIDÉRANT que la mission de cet organisme est de favoriser la mobilité des personnes à faible revenu, des personnes vivant de l'isolement, des organismes et des coopératives à but non lucratif ainsi que de la population en général, en minimisant l'impact écologique des déplacements;

CONSIDÉRANT que dans le cadre de sa mission, AUTONOMIK veut utiliser deux (2) cases de stationnement sur un terrain situé sur le territoire de la Ville;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Clarisse Viens, appuyé par monsieur le conseiller Nelson G. Tremblay :

QUE la Ville appui l'organisme AUTONOMIK dans son projet d'implantation d'auto-partage, sur le territoire de la Ville, en utilisant un maximum de deux (2) cases de stationnement sur un terrain privé situé dans le stationnement d'un organisme sociocommunautaire, le tout conformément à la réglementation en vigueur.

**RÉSOLUTION
2017-04-116**

OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE – LA FONDATION LA CLÉ SUR LA PORTE

CONSIDÉRANT que la Ville a reçu une demande de soutien financier de la part de l'organisme La Fondation La Clé sur la Porte;

CONSIDÉRANT que cet organisme offre une aide et de l'hébergement aux femmes victimes de violence conjugale ainsi qu'à leurs enfants;

CONSIDÉRANT la politique de reconnaissance et de soutien aux organismes en vigueur à Otterburn Park;

CONSIDÉRANT que l'un des critères de cette politique est de desservir une clientèle otterburnoise âgée de moins de dix-huit (18) ans;

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice du Service du loisir et de la culture formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal et datée du 15 mars 2017;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Clarisse Viens, appuyé par monsieur le conseiller Nelson G. Tremblay :

DE verser la somme de 200 \$ à la Fondation La Clé sur la Porte;

QUE les fonds nécessaires au paiement de cette participation financière soient puisés à même le poste budgétaire 02-701-20-959 Loisirs - subvention aux organismes reconnus.

**RÉSOLUTION
2017-04-117**

DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER – GROUPE SCOUT DE MONT-SAINT-HILAIRE

CONSIDÉRANT la politique familiale en vigueur à Otterburn Park;

CONSIDÉRANT que l'un des objectifs de cette politique est de favoriser toute initiative visant à assurer aux familles d'Otterburn Park la possibilité de participer à différentes activités de loisir;

CONSIDÉRANT la demande de subvention de la part du Groupe Scout de Mont-Saint-Hilaire dont font partie des jeunes otterburnois;

CONSIDÉRANT la politique de reconnaissance et de soutien aux organismes en vigueur à Otterburn Park;

CONSIDÉRANT que l'un des critères de cette politique est de répondre à des besoins identifiés de la communauté otterburnoise;

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice du Service du loisir et de la culture formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal et datée du 15 mars 2017;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Clarisse Viens, appuyé par monsieur le conseiller Nelson G. Tremblay :

QUE la Ville accorde une subvention de 300 \$ à Groupe Scout de Mont-Saint-Hilaire;

QUE les fonds nécessaires au paiement de cette subvention soient puisés à même le poste budgétaire 02-701-20-959 Loisirs - subvention aux organismes.

**RÉSOLUTION
2017-04-118**

**MAISON DE RÉPIT L'INTERMÈDE – CAMPAGNE DE FINANCEMENT – PARTICIPATION
D'UN MEMBRE DU CONSEIL MUNICIPAL**

CONSIDÉRANT que la Maison de répit l'Intermède tiendra le 7 mai 2017, une activité de financement pour souligner ses trente (30) ans d'existence;

CONSIDÉRANT que la Ville veut soutenir cet organisme qui a la mission d'offrir du temps de répit, à partir de ses locaux et parfois à domicile, aux familles vivants avec une personne ayant une déficience intellectuelle ou un trouble du spectre de l'autisme;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Clarisse Viens, appuyé par monsieur le conseiller Nelson G. Tremblay :

QUE le conseil municipal autorise madame la mairesse Danielle Lavoie à participer à cette campagne de financement qui se tiendra à l'hôtel Rive Gauche de Beloeil le 7 mai 2017;

QUE les frais de 80 \$ soient payés par la Ville;

QUE toutes les autres dépenses inhérentes à cette activité lui soient remboursées sur présentation des pièces justificatives.

**RÉSOLUTION
2017-04-119**

OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE – L'ARC-EN-CIEL : PRÉVENTION ET DÉPENDANCES

CONSIDÉRANT que l'organisme l'Arc-en-ciel a formulé une demande d'aide financière à la Ville afin de tenir une activité de financement, soit le « Défi 5km en couleurs », qui se tiendra le 10 juin 2017 à Beloeil;

CONSIDÉRANT que la mission de cet organisme est de prévenir les dépendances et faire la promotion de saines habitudes de vie;

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice du Service du loisir et de la culture formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal et datée du 15 mars 2017;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Clarisse Viens, appuyé par monsieur le conseiller Nelson G. Tremblay :

QUE le conseil municipal accorde une aide financière de 300 \$ à l'organisme l'Arc-en-ciel afin de tenir cette activité de financement;

QUE les fonds nécessaires au paiement de cette dépense soient puisés à même le poste budgétaire 02-131-01-690 Projets spéciaux du conseil.

**RÉSOLUTION
2017-04-120**

**SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE – RAPPORT
D'ACTIVITÉ DE L'AN 1**

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 35 de la Loi sur la sécurité incendie, « toute autorité locale ou régionale et toute régie intermunicipale chargée de l'application de mesures prévues à un schéma de couverture de risques doivent adopter par résolution et transmettre au ministre, dans les trois mois de la fin de leur année financière, un rapport d'activité pour l'exercice précédent et leurs projets pour la nouvelle année en matière de sécurité incendie »;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service de sécurité incendie et de sauvetage formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal en date du 3 avril 2017;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Clarisse Viens, appuyé par monsieur le conseiller Nelson G. Tremblay :

QUE la Ville adopte, tel que déposé, le rapport d'activité de l'an 1 et en transmette copie au ministère de la Sécurité publique et à la M.R.C. de la Vallée-du-Richelieu.

**RÉSOLUTION
2017-04-121**

RELOCALISATION DU TRANSMETTEUR RADIO DE LA VILLE D'OTTERBURN PARK À LA VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE

CONSIDÉRANT que la Ville doit relocaliser le transmetteur (répéteur) installé à l'hôtel de ville pour assurer une meilleure couverture radio sur l'ensemble du territoire otterburnois à couvrir par les chefs en devoir;

CONSIDÉRANT que l'entreprise Production électronique inc. est la ressource retenue pour la relocalisation du transmetteur et que celle-ci a le mandat d'étudier et déployer, notamment pour la Ville d'Otterburn Park, un réseau de radiocommunication en mode numérique Nexedge à assignation dynamique pour le Service de sécurité incendie et de sauvetage;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service de sécurité incendie et de sauvetage formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal en date du 4 avril 2017;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Clarisse Viens, appuyé par monsieur le conseiller Nelson G. Tremblay :

QUE le conseil municipal autorise la relocalisation du transmetteur (répéteur), propriété de la Ville d'Otterburn Park, à l'emplacement spécifié par la Ville de Mont-Saint-Hilaire afin d'améliorer la communication radio des chefs en garde unifiée sur l'ensemble du territoire des deux (2) villes;

QUE la Ville autorise le paiement des coûts de 2 357,47 \$, taxes applicables incluses, à l'entreprise Production électronique inc. conformément à la proposition de cette entreprise datée du 25 mars 2017;

QUE les fonds nécessaires au paiement de cette dépense soient puisés à même le poste budgétaire 02-220-00-690 Frais généraux.

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Des personnes ont consigné leur nom au registre pour la deuxième période de questions mise à la disposition des personnes de l'assistance, tel que prescrit par les règlements municipaux numéros 397 et ses amendements. Elles ont posé des questions, de 21h09 à 21h50 :

- | | | |
|-----|----------------------------|--|
| 1. | Guy Dubé | Quatre-Terres |
| 2. | Jean-René Latulippe | Point 6.1 de l'ordre du jour |
| 3. | Lysanne Andy | Suivi – Tour Telus |
| 4. | Gérard Schafroth | Chiens dangereux |
| 5. | Daniel Fournier | Travaux rue Laurier/Propreté – Voisins |
| 6. | Nathalie Prévost | Telus |
| 7. | Gérard Schafroth | Intersection – Comtois/Ozias-Leduc |
| 8. | Philippe Biron | Politique de l'arbre |
| 9. | Gérard Schafroth | Carré rouge – Tableau |
| 10. | Jean Mailly | Stationnement et éclairage à Pointe-Valaine |

11. Lysanne Andy

Procédure d'assemblée

12. Gérard Schafroth

**Accès à l'information
Mise en demeure**

**RÉSOLUTION
2017-04-122**

LEVÉE DE LA SÉANCE

CONSIDÉRANT que les sujets à l'ordre du jour sont épuisés;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Luc Lamoureux, appuyé par monsieur le conseiller Nelson G. Tremblay :

QUE la présente séance soit et est levée à 21h50.

Danielle Lavoie
Mairesse

Me Julie Waite
Greffière